

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2018

Président : D'AMECOURT Yves

Secrétaire : BRUN Michel

Présents :

Monsieur Didier ABELA, Monsieur Philippe ACKER, Madame Caline ALAMY, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Monique ANDRON, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Madame Nicole BONNAMY, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Philippe BRY, Madame Christelle COUNILH, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Yves D'AMECOURT, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Michel DELCROS, Monsieur Serge DURU, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Eric GUERIN, Monsieur Luc HERAULT, Monsieur Yannick JOUSSEAUME, Monsieur Lucien KERGEFFROY, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Jean-Pierre LARRIBAUD, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Bruno LIMOUZIN, Madame Béatrice MARIN, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Samuel MESTRE, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Richard PEZAT, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Benoît PUAUD, Monsieur Bruno QUEYROL, Monsieur Bernard RAFFIN, Monsieur Bernard REBILLOU, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE, Madame SYLVIE PANCHOUT

Excusés :

Madame Josie BESSE/CASTANT, Monsieur Michel DULON, Madame Martine LOPEZ

Absents :

Madame Christelle ANTUNES, Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Emile BOUSCARY, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Alain LEVEAU, Madame Karine LUMEAU, Madame Jeanne RAYNE, Monsieur Raymond REBIERE, Monsieur Christian SALVADOR

Représentés :

Madame Sandrine COMBEFREYROUX par Monsieur Benoît PUAUD, Madame Marie-Claude CONSTANTIN par Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Dominique GORIOUX par Monsieur Pierre-Didier LAMOUREUX, Madame Anne-Christine LASCROUX par Monsieur Richard PEZAT

Ordre du jour:

- Vote des taux d'imposition 2018
- Vote des taux TEOM GORNAC et MOURENS
- Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Principal
- Vote du Budget Primitif 2018 - Budget Annexe - Zone d'Activités
- OTEM - Conventions d'objectifs 2018-2020
- Fonds "publics et territoires" - Autorisation de Signature
- Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et recueil de l'avis des représentants de la collectivité
- Informations et questions diverses

L'assemblée est accueillie par Monsieur Michel BRUN, maire.

Adoption du Compte Rendu de la dernière séance

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du Conseil Communautaire :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (DEL 2018 042)

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions provisionnelles pour l'exercice 2018 des taxes directes perçues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2018.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2018, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produits attendus
Taxe d'Habitation	12 347 000	9.50 %	1 172 965 €
Taxe Foncière (bâti)	10 739 000	1.00 %	107 390 €
Taxe Foncière (non bâti)	1 924 000	2.57 %	49 447 €
CFE	2 155 000	25.95 %	559 229 €

Monsieur le Président rappelle que malgré la baisse des dotations imposées par l'Etat, les taux d'imposition 2018 restent identiques à 2017.

VOTE DES TAUX 2018 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMUNES DE GORNAC ET MOURENS (DEL 2018 043)

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux suivants :

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2018
GORNAC	189	346 680	35 742 €	10.31 %
MOURENS	299	211 207	32 462 €	15.37 %

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (DEL 2018 044)

Les documents budgétaires sont distribués et présentés par Sandrine DORPE.

Section fonctionnement

Après la présentation des comptes le Président demande s'il y a des questions :

Christophe MIQUEU demande à quoi correspond le compte 6228 (Divers).

Réponse : Il s'agit d'animation pour les ALSH imputées auparavant sur un autre compte.

Sandrine DORPE précise que le chapitre 12 est plus élevé en raison de la mise en place du RIFSSEP sur ce budget.

Monsieur le Président précise que la mise en place du RIFSSEP, et la convergence des rémunérations suite à la fusion représentera à terme une charge supplémentaire d'environ 42000 € mais qu'un étalement est prévu sur 5 ans. C'est en 2018 qu'il représente l'effort le plus important.

Le chapitre 014 correspond aux dotations de l'Etat avec une baisse significative, contrairement aux promesses du chef de l'Etat.

Le chapitre 65 englobe la cotisation au SDIS et l'équilibre de la ZAE.

Pour le chapitre 66, Monsieur le Président rappelle que les contrats de prêts ont été renégociés l'année dernière et ce qui a généré des indemnités de remboursement anticipé, mais permis à la collectivité de faire une économie globale de 120 000 €.

Le chapitre 67 correspond à des titres annulés sur l'exercice antérieur.

Le chapitre 70 fait référence au photovoltaïque, aux redevances OM et Alsh.

L'article 70878 correspond au remboursement du Pays Haut Entre Deux Mers suite à la dissolution.

Myriam REGIMON demande pourquoi le montant de l'article 7066 est en baisse.

Réponse : Il s'agit d'un reste de 2016 versé en 2017.

Chapitre 73 : Monsieur le Président regrette la disparition de la taxe d'habitation. En effet, si la TH est compensé à l'euro près, comme le promet le gouvernement, elle ne progressera plus chaque année comme elle le fait actuellement grâce au dynamisme de notre territoire.

Chapitre 75 : la baisse est relative aux loyers de l'Adgessa (SAVS) qui ne seront plus versés en 2018 car n'occupant plus les bureaux.

Section investissement

Chapitre 204 : la somme de 61^e correspond aux nœuds de raccordement de la commune de St Laurent du Bois. Monsieur le Président précise que pour le chapitre 37, le montant budgété sera moins élevé que le montant annoncé et que la somme est inscrite au budget annexe.

Au sujet du projet Gironde Numérique (Fibre Optique à l'Habitant), il précise que le rendez-vous avec le directeur n'a pas eu lieu mais qu'un montant de 1 500 000 € maximum a été annoncé et inscrit au budget

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2018 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	7 194 846.53 €	1 775 334.73 €	8 970 181.26 €	8 927 825.97 €	42 355.29 €	8 970 181.26 €

Section d'investissement	6 220 748.00 €	42 355.29 €	6 263 103.29 €	4 487 768.6 €	1 775 334.73 €	6 263 103.29 €
Total	13 415 594.53 €	1 817 690.02 €	15 233 284.55 €	13 415 594.53 €	1 817 690.02 €	15 233 284.55 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	2 883 577.56 €		2 883 577.56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 979 140.00 €		1 979 140.00 €
014	Atténuation de produits	826 952.00 €		826 952.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 293 596.97 €		1 293 596.97 €
66	Charges financières	185 580.00 €		185 580.00 €
67	Charges exceptionnelles	26 000.00 €		26 000.00 €
68	Dotations aux provisions	0.00 €		0.00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 610 054.73 €	1 610 054.73 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		165 280.00 €	165 280.00 €
Total		7 194 846.53 €	1 775 334.73 €	8 970 181.26 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 381 057.97 €		1 381 057.97 €
013	Atténuation de charges	52 000.00 €		52 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 899 213.00 €		1 899 213.00 €
73	Impôts et taxes	3 684 896.00 €		3 684 896.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 817 084.00 €		1 817 084.00 €
75	Autres produits de gestion courante	91 575.00 €		91 575.00 €
77	Produits exceptionnels	2 000.00 €		2 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 355.29 €	42 355.29 €
Total		8 927 825.97 €	42 355.29 €	8 970 181.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
	Opérations d'équipement	4 100 531.00 €		4 100 531.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	319 225.00 €		319 225.00 €
26	Participations et créances rattachées	1 500 000.00 €		1 500 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 355.29 €	42 355.29 €
	Restes à Réaliser	300 992.00 €		300 992.00 €
Total		6 220 748.00 €	42 355.29 €	6 263 103.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total

001	Résultat d'investissement reporté	3 945 344.56 €		3 945 344.56 €
013	Subventions d'investissement	69 985.00 €		69 985.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €		0.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	305 775.00 €		305 775.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 610 054.73 €	1 610 054.73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		165 280.00 €	165 280.00 €
	Restes à Réaliser	166 664.00 €		166 664.00 €
	Total	4 487 768.56 €	1 775 334.73 €	6 263 103.29 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le budget primitif 2018 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LAFON DE MEDOUC - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (DEL 2018 045)

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2017 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	336 700.00 €	575 000.00 €	911 700.00 €	701 700.00 €	210 000.00 €	911 700.00 €
Section d'investissement	587 062.29 €	200 000.00 €	787 062.29 €	222 062.29 €	565 000.00 €	787 062.29 €
Total	923 762.29 €	775 000.00 €	1 698 762.29 €	923 762.29 €	775 000.00 €	1 698 762.29 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	231 000.00 €		231 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	0.00 €		0.00 €
66	Charges financières	3 700.00 €		3 700.00 €
67	Charges exceptionnelles	102 000.00 €		102 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		565 000.00 €	565 000.00 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section		10 000.00 €	10 000.00 €
	Total	336 700.00 €	575 000.00 €	911 700.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	61 547.03 €		61 547.03 €

70	Produis des services, du domaine et ventes diverses	200 000.00 €		200 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	440 152.97 €		440 152.97 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		200 000.00 €	200 000.00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		10 000.00 €	10 000.00 €
Total		701 700.00 €	210 000.00 €	911 700.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté	120 062.29 €		120 062.29 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 062.29 €		120 062.29 €
16	Emprunts et dettes assimilées	346 937.71 €		346 937.71 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		200 000.00 €	200 000.00 €
Total		587 062.29 €	200 000.00 €	787 062.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subventions d'investissement	102 000.00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 062.29 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		565 000.00 €	565 000.00 €
Total		222 062.29 €	565 000.00 €	787 062.29 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le budget primitif 2018 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE DEUX MERS - CONVENTION D'OBJECTIFS 2018-2020 (DEL 2018_046)

Monsieur le Président expose la nécessité de renouveler la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers, dont le siège social est situé 4, rue Issartier 33580 Monségur.

L'objet de la convention est de définir les engagements réciproques des deux parties pour la réalisation des missions relatives au développement touristique.

Les Missions et objectifs poursuivis et dévolus à l'association se déclinent comme suit :

- L'accueil et l'information touristique

Les missions exercées par l'association auront pour objectif constant d'améliorer l'accueil et l'information toute l'année, des clientèles touristiques et des résidents, en vis à vis et à distance notamment par le déploiement des sites internet d'avant, pendant et après séjour, en 3 langues au moins, ainsi que la promotion touristique du territoire de l'Entre-deux-Mers, afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité touristique.

- Réseaux et représentation

L'association appartient aux réseaux :

Offices de Tourisme de France (OTF),
Mission des Offices de Tourisme et Pays touristiques de Nouvelle Aquitaine (MONA),

L'association assume une fonction de représentation touristique de l'Entre-deux-Mers auprès des partenaires touristiques institutionnels :

Comité Régional du Tourisme en Aquitaine (CRTA)

Agence de Développement Touristique de la Gironde (ADT).

- La coordination des acteurs locaux du tourisme / expertise / actions collectives

L'association se doit de proposer une politique globale de promotion et de coordination des acteurs locaux du tourisme en lien avec les Comités Départemental et Régional du tourisme. Elle fédère en réseau et implique les prestataires dans la valorisation de la destination Entre-deux-Mers et apporte un appui technique aux professionnels locaux du tourisme. De même, elle apporte son expertise technique à la demande de la collectivité sur des projets d'équipements collectifs touristiques et contribue en pratique avec les services de la collectivité, au développement de l'offre touristique (itinéraires pédestres et cyclables, itinéraires oenotouristiques, mise en valeur du patrimoine local, conseils aux collectivités sur des projets spécifiques...).

- La promotion du territoire

Les missions exercées par l'association auront pour objectif constant la promotion touristique du territoire de l'Entre-deux-Mers, afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité touristique.

- La commercialisation de produits touristiques sur le territoire

Un travail permanent sera mené avec les prestataires touristiques de la CDC pour monter des séjours touristiques thématiques autour de trois catégories de produits : groupes, individuels, enfants

- Veille des données touristiques

L'association assure une observation et une veille sur les données de fréquentation, de flux, de consommation et de satisfaction des clientèles locales, données utilisables par la CDC. Elle mettra en place les moyens d'évaluer annuellement la fréquentation et la satisfaction des clientèles au regard des services offerts.

- Animation du réseau dans les points de contacts touristiques

Dans le cadre de ses missions de développement touristique, l'association développe des Permanences dans les points de contacts touristiques du territoire (une Permanence par mois par secteur géographique)

Tout acteur touristique peut rencontrer à l'occasion de ces Permanences le(s) technicien(s) en charge de l'animation du Relai Territorial pour une question sur son projet, sur son activité ou sur les services de l'association. Une demande de visite sur site peut également être formulée. Ces permanences sont également dédiées au partage de connaissance, d'information et de veille économique-touristique entre les techniciens de la CDC et ceux de l'association.

- Accompagnements des projets en lien avec les techniciens du territoire communautaire

Porteurs de projets

Dans le cadre de sa mission de développement touristique, l'association accompagne les porteurs de projets à vocation touristique :

- Diagnostic et accompagnement sur les données touristiques
- Aide au montage de dossier de demande de subvention (règlement d'intervention tourisme)
- Aide à la mise en tourisme

Suivi qualité et labellisation

Dans le cadre de sa mission d'animation du réseau des professionnels et de sa démarche de qualification de l'offre, l'association accompagne les porteurs d'activités pour leur permettre d'accéder aux labels, signes de qualité et marques en vigueur reconnues par les partenaires institutionnels.

- Réponse à des appels à projets touristiques

En relation avec les techniciens de la CDC, l'association peut être sollicitée ou être à l'initiative de réponses à des appels à projets publics ou privés à vocation touristique.

- Assistance aux outils de gestion de la taxe de séjour

En relation avec les techniciens de la CDC, l'association assure la veille et la mise à jour des données des prestataires touristiques qui alimente la base de données pour la perception de la taxe de séjour. Elle assure collectivement le suivi technique du progiciel taxe de séjour.

Les engagements de la collectivité

Le cadre général du soutien accordé à l'association se décline comme suit :

- soutien financier au fonctionnement de l'association
- rapports privilégiés avec les représentants de l'association
 - Le soutien financier apporté par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers au fonctionnement de l'association.

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'engage à apporter, annuellement, un soutien financier destiné à abonder les produits d'exploitation de l'association. Le montant annuel de cette subvention résultera :

- des données budgétaires prévisionnelles fournies par l'association à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers en février au plus tard pour l'année en cours,
- de l'évolution des missions d'intérêt général exercées par l'association pour le compte de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers (ces missions sont définies chaque année en fonction des dossiers menés par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et par l'association).

Pour 2018 le montant de référence de la cotisation sera de 121 000 euros en vue de contribuer à la réalisation des missions telles que définies précédemment.

Ce montant est susceptible d'être révisé chaque année, en fonction de l'obtention du financement départemental et régional. Ces éléments financiers seront transmis fin février au plus tard par l'association.

Il est convenu que toute révision de ce montant fera l'objet d'une concertation réunissant la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'association déléguant la compétence tourisme au sens de l'article L133-3 du code du tourisme fera l'objet d'un avenant.

Tout soutien direct de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers dans le cadre de projets spécifiques au territoire sera étudié par l'association.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- **DE VALIDER** le versement des cotisations dues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers à échéance trimestrielle ;
- **DE VALIDER** la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers ;
- **D'AUTORISER** sa signature par Monsieur le Président.

FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - INSCRIPTION DES ACTIONS (DEL_2018_047)

Le Fond « Publics et Territoires » a pour vocation de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

A cet effet, trois objectifs sont poursuivis :

- Développer une offre d'accueil permettant de mieux répondre aux besoins des familles
- Accroître l'accessibilité à l'offre de service « enfance » et « jeunesse »
- Accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale

Le Fonds « Publics et Territoires » comporte six axes d'intervention :

- Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs sans hébergement ;
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité ;
- Soutien aux projets portés par les adolescents ;
- Accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil pour contribuer à la structuration de l'offre sur les territoires ;
- Accompagner les difficultés structurelles rencontrées par les établissements ;
- Accompagner des démarches innovantes.

Selon les axes d'interventions, les dépenses éligibles peuvent concerner des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Le montant total des financements accordés par la branche Famille de la Caisse d'Allocations Familiales ne peut excéder 80 % des dépenses subventionnables.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à inscrire les actions de formation, de rénovation mobilière, d'achat de matériel des structures (équipement, pédagogique, informatique), dans le cadre du fonds d'accompagnement « publics et territoires ».

Daniel BARBE prend la parole pour préciser que la Caf peut subventionner à 60% minimum et jusqu'à 80%. Pour un projet de 35 792€ HT avec une subvention à 80%, il reste 9 381€ à charge de la CDC. Les projets sont retenus en Commission Enfance/Jeunesse.

Frédéric MAULUN demande si les 2 ATC créés par le PRJ peuvent rentrer dans ce fond. A priori, cela n'est pas possible. Myriam REGIMON s'interroge sur l'intercommunalité. Dans ce cas de figure, c'est la CDC qui intervient par la convention Enfance/Jeunesse.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE (DEL 2018 048)

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26 ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 3 à 5 agents ;

Les organisations syndicales ayant été consultées ;

Considérant que le pourcentage de femmes représentées au sein du corps électoral du Comité Technique au 1er janvier 2018 est de 87.27 % ;

Considérant que le pourcentage d'hommes représentés au sein du corps électoral du Comité Technique au 1er janvier 2018 est de 12.73 % ;

Le Conseil communautaire, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE FIXER** à 87.27 % le pourcentage de femmes représentées au sein du corps électoral du Comité Technique ;
- **DE FIXER** à 12.73 % le pourcentage d'hommes représentés au sein du corps électoral du Comité Technique ;
- **DE FIXER** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (avec un nombre égal de représentants suppléants).
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires (avec un nombre égal de représentants suppléants).
- **DE MAINTENIR** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE (DEL 2018 049)

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1 ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 3 à 5 agents et justifie la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Les organisations syndicales ayant été consultées ;

Le Conseil Communautaire, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE FIXER** à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (avec un nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires du personnel (avec un nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- **DE MAINTENIR** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Sandrine DORPE précise à l'assemblée qu'un projet de loi est à l'étude pour fusionner les deux instances CT & CHSCT.

Informations – Questions diverses

Monsieur le Président fait le tour des communes pour connaître leur positionnement dans la démarche des « biens sans maître » de la SAFER.

Michel BRUN interroge les communes au sujet de l'outil collaboratif PLH (Plan local de l'Habitat). Philippe BRY indique qu'il n'arrive pas à se connecter et il est invité à se rapprocher du Siphem. Philippe CUROY demande s'il doit prendre en compte les zones noires et il lui est répondu que l'outil ne permet pas pour le moment d'intervenir sur ces zones.

Christiane FOUILHAC indique qu'il manque des tables pour le salon « Notre Campagne ». Daniel BARBE propose d'en prêter et Monsieur le Président indique que la Ferme du Moulinat peut aussi en prêter.

Serge DURU précise que la réunion voirie aura lieu le jeudi 12 au matin pour la réception du planning des entreprises.

La séance est levée à 21h00.